

canadiennes déjà implantées en Afrique du Sud, notamment leurs pratiques de gestion et les nouveaux investissements qu'elles pourraient y faire, M. Weiner a tenu les propos que voici :

"Le Canada s'oppose à l'application extra-territoriale de lois d'autres pays dont le gouvernement chercherait entre autres choses à régir les activités des sociétés étrangères exerçant leurs activités au Canada en les substituant à la loi et à la politique canadiennes. Une telle pratique irait à l'encontre du droit international et empiéterait sur la souveraineté canadienne. En tant que pays national (sic), le Canada ne peut donc pas prétendre assujettir à ses propres lois les activités en Afrique du Sud de sociétés sud-africaines contrôlées par des citoyens ou des résidents canadiens en les substituant directement à la loi et à la politique sud-africaines, aussi contestables puissent-elles être. Nous ne pourrions donc pas faire respecter toute interdiction dont nous voudrions frapper de nouveaux investissements en Afrique du Sud effectués sous forme de bénéfices non distribués ou d'emprunts locaux de filiales sud-africaines de sociétés canadiennes. Nous ne pouvons pas non plus, en tant que pays, forcer les sociétés contrôlées par des Canadiens exerçant leurs activités en Afrique du Sud à enfreindre la loi sud-africaine."

Quant aux propositions visant à interdire l'importation des kruggerands au Canada, M. Weiner a fait remarquer qu'en l'absence d'une entente multilatérale avec d'autres signataires du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) au sujet d'une telle interdiction, "une pareille mesure unilatérale pourrait également être jugée contraire à l'obligation du Canada en vertu de l'Accord". Passant ensuite à la question des prêts consentis par les banques canadiennes à des sociétés sud-africaines, M. Weiner a fait observer que

"les règles du droit international restreignent le pouvoir d'un État d'exercer directement son emprise dans le territoire d'un autre État. Ainsi, toute tentative en vue d'interdire des prêts à l'Afrique du Sud est illégale. De toute évidence, il est difficile de faire respecter une décision de ce genre."

Un mois plus tard, alors que l'opposition le pressait de prendre le plus tôt possible des mesures contre l'Afrique du Sud pour protester contre